



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2006-2007)
LE 22 AOÛT 2006**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 22 AOÛT 2006 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (02), Marie-Louise Kerneïs (07), Margot Pagé (17).

MM. Éric Allard (10), Yvon Derome (21).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M^{me} Linda Marleau, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale

Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M^c Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

M^{me} Solange Couture Dubé (14)

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-02716-08-06

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneïs, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2006

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 Adjudication des contrats de transport de type berline ou familial

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

10.01-a Rapport synthèse

10.01-b Liste des chèques émis 2005-2006

10.01-c Liste des chèques émis 2006-2007

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Remplacement du système d'intercommunication – École de la Magdeleine – Appel d'offres # AO-037-007-05

11.02 Réaménagement pour la clientèle multi-handicapée – École Gérin-Lajoie – Appel d'offres # AO-023-038-05

11.03 Aménagement d'un terrain de soccer / football – École Fernand-Seguin – Accord de principe

11.04 Réfection escalier et perron – École Saint-Isidore-Langevin – Appel d'offres # AO-PI-001-061-06

11.05 Aménagement de l'aire de jeux – École Louis-Lafortune – Appel d'offres # AP-005-018-06

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Fibres optiques – Contrat d'entretien

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Liste des comptes - Validation

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, donne de l'information sur ce sujet.

2. Dérogation à la politique d'acquisition de biens et services

Ce sujet est à l'ordre du jour (11.01 et 11.02)

3. Politique d'acquisition de biens et services

Ce sujet sera discuté en séance plénière du conseil des commissaires.



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C.E.-02717-08-06

06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2006

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2006 soit approuvé avec une correction au point 07.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.E.-02718-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Autobus Brosseau

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

C.E.-02719-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Autobus St-
Michel**

CONSIDÉRANT la Loi sur l’instruction publique et le
règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité
consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de
transport de type berline ou familiale pour l’année scolaire
2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale
soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.E.-02720-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Cardinal Taxi
Enr.**

CONSIDÉRANT la Loi sur l’instruction publique et le
règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité
consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de
transport de type berline ou familiale pour l’année scolaire
2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale
soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.E.-02721-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Claude Landry
et Fils**

CONSIDÉRANT la Loi sur l’instruction publique et le
règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité
consultatif du transport;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02722-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Daniel Toupin

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02723-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Denis Boileau

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

C.E.-02724-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Réal Boyer**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02725-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Roger Bélanger**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02726-08-06

**07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT
DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Roger d'Amour**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02727-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Roger Deneault

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02728-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Sébastien Crête

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02729-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Yves Oigny

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02730-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Yvon Messier

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02731-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Louise Richard

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.



No de résolution
ou annotation

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02732-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – M^{me} S. Mongrain

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02733-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Ro-Bus Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02734-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Scober Inc.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02735-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Transbus

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02736-08-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIALE – Transport Mario Burgoyne

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.



No de résolution
ou annotation

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

10.01-a RAPPORT-SYNTHÈSE

10.01-b LISTE DES CHÈQUES ÉMIS 2005-2006

10.01-c LISTE DES CHÈQUES ÉMIS 2006-2007

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 7 juin 2006 et se terminant le 15 août 2006 a donné lieu à deux questions et y répond.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-02737-08-06

11.01 REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'INTERCOMMUNICATION – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # AO-037-007-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement du système d'intercommunication à l'école de la Magdeleine à la firme **GE Sécurité Canada** pour un montant forfaitaire de quarante mille cinq cent douze dollars et quatre-vingt-seize centièmes (40 512,96 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 8 juin 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02738-08-06

11.02 RÉAMÉNAGEMENT POUR LA CLIENTÈLE MULTI-HANDICAPÉE – ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE – APPEL D'OFFRES # AO-023-038-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Marleau, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le réaménagement pour la clientèle multi-handicapée à l'école Gérin-Lajoie à la firme **La Compagnie de Construction Relève inc.** pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-cinq mille deux cent dollars (185 200 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 19 juin 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02739-08-06

11.03 AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL – ÉCOLE FERNAND-SEGUIN – ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Candiac visant l'aménagement d'un terrain de soccer/football sur une portion du terrain de l'école Fernand-Seguin;

CONSIDÉRANT l'entente mutuelle des usagers des deux organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

qu'un accord de principe soit donné à la **Ville de Candiac** pour lui permettre de réaliser le projet d'aménagement d'un terrain de soccer/football avec une surface synthétique et de prévoir un protocole à intervenir pour l'utilisation des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02740-08-06

11.04 RÉFECTION ESCALIER ET PERRON – ÉCOLE SAINT-ISIDORE-LANGEVIN – APPEL D'OFFRES # AO-PI-001-061-06

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection de l'escalier et du perron à la bâtisse « Langevin » de l'école Saint-Isidore-Langevin à la firme **Construction Dougère inc.** pour un montant forfaitaire de quarante-deux mille huit cent dollars (42 800 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 22 août 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02741-08-06

11.05 AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX – ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE – APPEL D'OFFRES # AP-005-018-06

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le parc-école à l'école Louis-Lafortune à **GO-Élan inc.** pour un montant forfaitaire de quarante-trois mille huit cent dix dollars et soixante-douze centièmes (43 810,72), taxes en sus, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 15 août 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02742-08-06

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 FIBRES OPTIQUES – CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Marleau, commissaire,

d'octroyer un contrat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2006, pour l'entretien du réseau de fibres optiques à la firme **Teltech 2000 inc.**, au montant de vingt-trois mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante centièmes



No de résolution
ou annotation

(23 437,50 \$), taxes en sus, pour la première année et de trente et un mille deux cent cinquante dollars (31 250 \$), taxes en sus, pour chacune des deuxième et troisième années, le tout conformément aux conditions de l'offre du 28 juin 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 20,

La présente séance ordinaire est levée.

Présidence de la séance

A.14.02

D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\22 août 2006 - A.14.02.doc

Secrétaire générale